



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnes assumant une responsabilité générale au niveau national ou local en relation avec le respect de toutes les dispositions légales applicables dans le cas d'un programme de sûreté et de sa mise en œuvre ("gestionnaires de la sûreté").



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".



CONTENU

Théorie

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer.
- Connaissance du contrôle de la qualité aux niveaux interne, national, communautaire et international.
- Capacité à motiver.
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

10 h 30 (hors évaluation)

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>